



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FEVRIER 2021

(en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le vingt-deux février deux mille vingt et un, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Laure MAURETTE - Yann CHABOISSIER - Erica SANDFORD - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE - Humberto FERNANDES - Daniel LOGER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Christophe CHAUVETON - Yannick TEYSSIER - Bruno COBUS - Stéphanie KUSZINSKI - Hakan TAT - Natacha BRENIER - Géraldine BOTTE - Katia VIOLLEAU

Absent : Christian SIMON

Procurations : Cornelia THEOLIER à Jean-Claude RAFFIN - Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER - Stéphanie LEFOULON à Natacha BRENIER - Ludovic TISSIER à Christa BALZER

Conseillers en exercice : 23 **Quorum :** 12 **Présents :** 18 **Pouvoirs :** 4 **Votants :** 22

Date de la convocation : 16 février 2021

Monsieur Jean-Michel OSTORERO a été élu secrétaire

=====

Avant de débiter la séance, Monsieur Yannick TEYSSIER informe l'assemblée que suite à des divergences d'opinion avec Monsieur le Maire, il souhaite démissionner. Il regrette de s'en être rendu compte beaucoup trop tard. Il remettra donc sa lettre de démission en main propre à la fin de la séance. Jean-Claude RAFFIN regrette son départ et explique que nous sommes en démocratie et que nous ne pouvons pas toujours être d'accord sur tous les dossiers.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 janvier 2021.

➤ **PRESENTATION DES DECISIONS**

Monsieur le Maire présente les décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du 25 janvier 2021, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil municipal n°2020-06-03 du 02 juin 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat.

- Accord cadre à bons de commande passé selon une procédure adaptée avec la Société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE pour l'aménagement et l'entretien de voiries et réseaux divers – Lot 1 : Revêtements enrobés et travaux annexes
- Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la vente par la SCI MODANA de son bien situé 18 place Sommeiller au profit de la Société Coopérative Laitière de Haute-Maurienne Vanoise
- Convention pour l'utilisation de salles communales dans le cadre du tournage d'un téléfilm

1. PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Thierry THEOLIER précise que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour toutes les communes supérieures à 3 500 habitants et la Commune n'étant pas soumise à cette obligation, ce débat ne fera l'objet d'aucune délibération.

a) La dotation globale de fonctionnement

Pour 2021, la DGF de la commune va encore subir un écrêtement et une variation due à la baisse de la population. Renforcement de la péréquation (augmentation de la DSR d'environ 5,62%).

	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 053 177	931 962	901 372	864 522	837 076
Dotation de solidarité rurale	120 249	114 206	129 205	145 261	134 654

b) Le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

Le FNGIR et la DCRTP ont été mis en place en 2011 suite à la disparition de la taxe professionnelle afin d'assurer une compensation intégrale des pertes répertoriées par chaque catégorie de collectivités.

Ces deux dotations ont commencé à diminuer en 2019 mais resteront stables en 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020
FNGIR	377 562	377 562	377 157	377 446	377 446
DCRTP	198 526	198 526	198 526	195 023	193 319

c) La TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)

- Création d'un seul impôt national (**la TICFE**) qui remplacera la TICFE (Etat) la TCCFE (communes/EPCI) et la TDCFE (départements) à compter de 2021
- Objectif : avoir une meilleure visibilité et un suivi plus simple de la taxe avec un seul opérateur : la DGFIP
- Conséquences : Un produit fiscal qui sera plus fidèle à la réalité
- Mise en œuvre d'une taxe supplémentaire et donc perception d'un nouveau produit pour notre commune qui n'avait pas institué la taxe. (Coefficient de 4 au 01/01/2021)

d) La Taxe d'Habitation

Disparition de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2023 pour les 20% des contribuables qui en sont encore redevables. Le taux est gelé jusqu'à cette date pour les résidences secondaires et les logements vacants. Cette perte de taxe sera compensée par la perception d'une partie de la taxe foncière sur le bâti perçu auparavant par le Département.

Afin que cette compensation n'influe ni à la baisse ni à la hausse le produit basé sur les taux de 2017, il sera appliqué un coefficient correcteur «COCO». Celui de notre commune sera provisoirement de **0,8133316099** et sera fixé sur l'état 1259.

e) La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

L'Etat a décidé une baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros :

- **-7,25 Mds €** : Réduction de -50% du taux applicable à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 4% au lieu de 8%
- **-3,3 Mds €** : Réduction de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe sur le foncier bâti (TFB) des entreprises industrielles via une modification de la valeur locative cadastrale

Par conséquent, en 2021, il est conseillé d'appliquer une baisse de 12% sur le produit fiscal à percevoir.

f) Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Pour 2021, hausse de 5% du FPIC sur l'ensemble intercommunal :

	2016	2017	2018	2019	2020
FPIC	250 763	234 360	180 567	182 816	294400

g) Etat de la dette au 31/12/2020 : Budget principal

Code	OBJET	PRETEUR	Montant Contrat	Capital Restant dû au 01/01/2020	Remb du capital	Remb des intérêts	Montant Echeance	K* restant dû au 31/12/2020
215	Financement des ronds points	DEXIA	600 000,00 €	155 357,17 €	49 410,78 €	6 370,82 €	55 781,60 €	105 946,39 €
504	Maison du Thabor	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	1 000 000,00 €	170 207,18 €	83 410,29 €	5 567,51 €	88 977,80 €	86 796,89 €
201701	Pont Caffarel	BANQUE POPULAIRE	500 000,00 €	450 000,00 €	25 000,00 €	7 624,82 €	32 624,82 €	425 000,00 €
TOTAL				775 564,35 €	157 821,07 €	19 563,15 €	177 384,22 €	617 743,28 €

h) Etat de la dette au 31/12/2020 : Budget eau

Code	Objet	Prêteur	Montant contrat	K* restant dû avant échéance	Montant échéance	Remb du capital	Remb des intérêts	K* restant dû au 31/12/2020
003	Assainisem. E. Charvoz	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	200 000,00 €	115 878,52 €	16 266,04 €	10 338,92 €	5 927,12 €	105 539,60 €
TOTAL				115 878,52 €	16 266,04 €	10 338,92 €	5 927,12 €	105 539,60 €

i) Etat de la dette au 31/12/2020 : Budget SMTV

Code	OBJET	PRETEUR	Montant Contrat	k* restant dû au 01/01/2020	Montant échéance	Remb du capital	Remb des intérêts	K* restant dû au 31/12/2020
200	Construction TC et TS Valfréjus	Caisse d'Epargne des Alpes	5 000 000,00 €	3 079 523,83 €	391 016,23 €	246 724,88 €	144 291,35 €	2 832 798,95 €
20131	Financement Investissement 2013	Caisse d'Epargne des Alpes	1 500 000,00 €	1 014 561,72 €	128 696,04 €	94 714,35 €	33 981,69 €	919 847,37 €
500	R.M. Valfréjus	Caisse d'Epargne des Alpes	1 600 000,00 €	1 037 204,79 €	112 471,16 €	76 254,44 €	36 216,72 €	960 950,35 €
800	Financement Investissement 2012	Caisse d'Epargne des Alpes	500 000,00 €	377 276,88 €	39 526,72 €	21 241,78 €	18 284,94 €	356 035,10 €
600	Financements investissements	CDC	1 000 000,00 €	614 339,39 €	93 177,83 €	65 471,12 €	27 706,71 €	548 868,27 €
700	Financements investissements 2013	CDC	1 000 000,00 €	667 437,37 €	89 438,70 €	63 275,16 €	26 163,54 €	604 162,21 €
900	Financements investissements 2013	CRCA	3 000 000,00 €	1 700 000,00 €	256 121,27 €	200 000,00 €	56 121,27 €	1 500 000,00 €
100	Neige de culture	CREDIT AGRICOLE	942 228,96 €	476 145,55 €	74 474,60 €	55 108,97 €	19 365,63 €	421 036,58 €
300	Construction TC et TS Valfréjus	SOCIETE GENERALE	5 000 000,00 €	2 959 986,48 €	389 309,64 €	252 591,89 €	136 717,75 €	2 707 394,59 €
400	Construction TC et TS Valfréjus	SOCIETE GENERALE	5 000 000,00 €	2 957 334,89 €	371 729,84 €	250 574,46 €	121 155,38 €	2 706 760,43 €
201801	Financement investissements 2018	Caisse d'Epargne des Alpes	500 000,00 €	475 000,00 €	32 775,94 €	25 000,00 €	7 775,94 €	450 000,00 €
201901	Téléski des Chalets et neige de culture	Caisse d'Epargne des Alpes	500 000,00 €	500 000,00 €	27 894,68 €	25 000,00 €	2 894,68 €	475 000,00 €
TOTAL				15 858 810,90 €	2 006 632,65 €	1 375 957,05 €	630 675,60 €	14 482 853,85 €

Pour mémoire, cette dette est en partie financée par le Département de la Savoie sur tous les emprunts réalisés avant le 1^{er} janvier 2013.

j) Annuité totale de la dette jusqu'en 2032

EXERCICE	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET SMTV	SMTV PARTICIPATION DU DEPARTEMENT	SMTV RESTE A CHARGE COMMUNE	TOTAL ANNUITES COMMUNE
2021	176 949,51 €	16 266,04 €	1 998 446,29 €	743 048,76 €	1 255 397,53 €	1 448 613,08 €
2022	87 539,42 €	16 266,04 €	1 991 045,06 €	742 961,60 €	1 248 083,46 €	1 351 888,92 €
2023	31 325,31 €	16 266,04 €	1 983 078,72 €	742 870,23 €	1 240 208,49 €	1 287 799,84 €
2024	30 892,82 €	16 266,04 €	1 975 808,65 €	742 907,63 €	1 232 901,02 €	1 280 059,88 €
2025	30 460,31 €	16 266,04 €	1 967 883,39 €	742 674,04 €	1 225 209,35 €	1 271 935,70 €
2026	30 027,82 €	16 266,04 €	1 960 219,47 €	742 568,76 €	1 217 650,71 €	1 263 944,57 €
2027	29 595,31 €	16 266,04 €	1 915 308,39 €	742 458,38 €	1 172 850,01 €	1 218 711,36 €
2028	29 162,82 €	16 266,09 €	1 677 753,68 €	695 802,42 €	981 951,26 €	1 027 380,17 €
2029	28 730,31 €		1 101 998,62 €	507 119,49 €	594 879,13 €	623 609,44 €
2030	28 297,82 €		207 018,50 €	75 998,94 €	131 019,56 €	159 317,38 €
2031	27 865,31 €		122 100,15 €	33 822,26 €	88 277,89 €	116 143,20 €
2032	27 432,82 €		93 417,34 €	19 763,36 €	73 653,98 €	101 086,80 €

k) Etat du personnel

La Commune compte 46 agents au 01/01/2021 :

- 38 titulaires
- 8 contractuels

La masse salariale :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 649 475,45 €	1 620 312,82 €	1 638 470,32 €	1 704 237,67 €	1 668 784,54 €	1 658 724,36 €

La part de la masse salariale sur le budget de fonctionnement est de 29,76%.

Pour 2021 :

- Augmentation de 2% de la masse salariale pour la GVT (Garantie Vieillesse Technicité)
- Recrutements à prévoir aux services techniques

l) Prévisions 2021 de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront stables.

Les subventions vers les budgets annexes restent encore à définir, celle du SMTV s'élèverait à 1 600 000 € et l'avance de fonds vers le budget lotissement « Les Bons Enfants » seraient d'environ 378 000 €.

L'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations reste identique à 50 000 € et celle des subventions exceptionnelles à 10 000 €.

m) Les principaux projets d'investissements 2021

- ☞ Subventions façades et OPAH réhabilitation logement
- ☞ Aménagement ludique ruisseau du Charmaix
- ☞ Aménagement RD sous collège
- ☞ Aménagement RD1006 rond-point Rizerie au pont Saint Antoine
- ☞ Piste de luge
- ☞ Révision PLU
- ☞ Réaménagement centre ancien
- ☞ Redynamisation de Modane
- ☞ Fonciers (stade SNCF, friches,...)
- ☞ Rénovation thermique école Jules Ferry
- ☞ Eclairage public (système d'extinction nocturne)
- ☞ Réseaux électriques et Orange avenue Emile Charvoz
- ☞ Local infirmières et RAM/LAEP
- ☞ Fondation Chapelle du Charmaix

Thierry THEOLIER précise que le choix définitif des investissements sera réalisé lors de la commission des finances du 15 mars 2021.

Géraldine BOTTE demande si les projets d'investissement ne concernent que du bâti ? Jean-Claude RAFFIN lui répond qu'il y a d'autres projets mais qu'il est présenté uniquement les plus importants financièrement.

2. BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANNEE 2021

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, les ouvertures de crédits d'investissement suivantes s'avèrent nécessaires afin de procéder aux remboursements de certaines cautions et commander une prestation pour la refonte du site internet.

CHAPITRE OU OPERATION BUDGETAIRE	CREDITS A OUVRIR 2021
Chapitre 16 – compte 165	4 000 €
Opération 19 - Chapitre 20 – compte 2051	15 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits en section d'investissement au titre de l'année 2021 proposées ci-dessus.

3. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PROJET « MEMOIRE DE L'ONERA »

La commune d'Avrieux a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de participer au recueil de la mémoire de l'ONERA réalisé par l'association « Champ des Possibles ».

Le Conseil municipal, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de deux mille cinq cent euros (2 500 €) à la commune d'Avrieux pour la collecte de la mémoire de l'ONERA

4. VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL PEUGEOT PARTNER DE 2004

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre le véhicule PEUGEOT PARTNER de 2004, immatriculé 514 VD 73 au prix de mille euros (1 000 €).

5. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET A 30H ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation de l'entretien des bâtiments communaux, il convient de transformer un emploi d'Adjoint technique à temps non complet à 30h, relevant de la catégorie C, en un emploi d'Adjoint technique à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1^{er} mars 2021.

Pour mémoire, la transformation d'emploi n'existe pas juridiquement, il convient donc de procéder à une suppression-création de poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 30h et la création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à 35h, relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} mars 2021.**
- **Dit que le tableau des effectifs sera complété en ce sens.**

6. SUPPRESSION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{er} MARS 2021

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs et de procéder à la suppression de postes non pourvus ci-dessous, après avis favorable du Comité technique lors de sa séance du 28 janvier 2021 :

- 1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet à 18 heures par semaine
- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet à 12 heures par semaine

Il convient également de supprimer les postes ci-dessous, suite aux avancements de grade des agents concernés :

- 1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Agent de maîtrise

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression des postes indiqués ci-dessus et la modification du tableau des effectifs, au 1^{er} mars 2021, désigné ci-dessous :

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 1^{er} MARS 2021

POSTES	CREES	POURVUS	STATUT
ADMINISTRATIF			
Directeur Général des Services	1	0	Vacant
Attaché Territorial	1	0	Vacant
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Rédacteur TNC (17h30)	1	0	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	3	2	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe TNC (28h)	1	1	
Adjoint Administratif	3	3	
TOTAL	12	8	
TECHNIQUE			
Ingénieur Territorial	1	1	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	1	
Technicien Territorial	3	2	
Agent de Maîtrise Principal	3	3	
Agent de Maîtrise	3	3	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	

Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	5	4	
Adjoint Technique	6	5	
TOTAL	23	20	
POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-Chef principal	1	1	
	1	1	
ECOLE & CANTINE			
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe TNC (28h)	1	1	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe TNC (32h)	1	1	
Adjoint Technique TNC (31h00)	1	1	
TOTAL	5	5	
ENTRETIEN DES LOCAUX			
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe TNC (28h50)	1	1	
Adjoint Technique TNC (28h)	1	0	
Adjoint Technique TNC (13h50)	1	1	
Adjoint Technique TNC (17h50)	1	1	
Adjoint Technique	1	1	
TOTAL	5	4	
BIBLIOTHEQUE			
Assistant territorial principal 1 ^{ère} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	
TOTAL	1	1	
TOTAL GENERAL	52	38	

7. RYTHME SCOLAIRE A LA RENTREE 2021-2022

Laure MAURETTE introduit la question de l'organisation des temps scolaires en rappelant que c'est un sujet à débat.

Le document annexé à la note de synthèse et les différents documents échangés ont présenté les arguments des uns et des autres qui sont tous recevables.

Elle informe que la Commune n'ayant jamais délibéré sur ce point, est sollicitée dès à présent par l'Inspection Académique qui souhaite connaître sa position pour le renouvellement de l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2021-2022, afin de faire valider au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) les nouveaux horaires pour les trois prochaines années.

Elle précise également que la Commune ne s'étant jamais prononcée, elle est dans l'illégalité et que l'assemblée doit délibérer sur le régime dérogatoire de son choix et qu'il serait bienvenue d'être en harmonie avec le canton sur 4 jours par semaine sans le mercredi.

Géraldine BOTTE précise que le rythme des 4 jours est également un rythme dérogatoire, Laure Maurette confirme.

Yannick TEYSSIER : A l'époque le choix des enseignants avait été de finir la classe vers 15h, 15h15. Il fallait modifier les transports, les horaires des activités extra scolaires mais cette formule n'a pas été essayée car l'adjointe de l'époque a dit que c'était « utopique ». Donc elle a proposé de tout regrouper sur le jeudi.

Cette réforme n'a pas été votée en conseil municipal mais cela a été volontaire.

La proposition de 4 après midi réduites permettait aux associations de prendre en charge les enfants plus tôt afin de participer aux activités extra scolaires. Il maintient que le retour aux 4 jours est justifié pour adapter l'école aux activités extra scolaires et pour des raisons budgétaires. Il évoque la mise en place en 2014 des TAP les jeudis après-midi où 120 enfants étaient inscrits au début, moyennant la somme de 5 € le trimestre et il dit que si les journées avaient été plus courtes il n'y aurait pas eu besoin de cette solution.

Il se dit également choqué du fait que dans les documents supports, ni le bien-être des enfants à l'école, ni l'apprentissage ne soient évoqués.

Jean-Michel OSTORERO précise que la Commune n'était pas dans l'illégalité car c'est l'Inspecteur académique qui aurait dû saisir la Commune.

S'en suit un large débat faisant ressortir que le retour de la semaine des 4 jours est orienté par l'épanouissement extra-scolaire des enfants et les raisons budgétaires de la Commune, tandis que la semaine de 4 jours ½ est basée sur l'apprentissage et le bien-être de l'enfant à l'école.

Laure MAURETTE : Dans les commissions interscolaires où participent des élus, des parents d'élèves et des enseignants, il remonte en faveur des 4 jours, les arguments liés au rythme biologique de l'enfant et des arguments budgétaires de la commune.

Elle indique qu'au niveau départemental, 8 communes seulement sur 273 (dont 13 écoles) sont sur un autre rythme que les 4 jours, soit -3% dont les 2 écoles modanaises.

Erica SANDFORD souligne qu'elle a souhaité inscrire ses enfants dans une école voisine où la semaine de 4 jours était instaurée en demandant au corps enseignant s'il était pour la semaine de 4 jours ce qui était le cas. Elle ne souhaitait pas que les enseignants soient contraints de retourner à la semaine de 4 jours sous la pression des parents ou des élus.

Jean-Claude RAFFIN indique que le rythme scolaire actuel (le seul en Maurienne) perturbe le fonctionnement et l'organisation avec le CIAS et la CCHMV. Il informe que suite à l'avis du Conseil municipal et qu'en fonction des avis des conseils d'écoles maternelle et primaire qui auront lieu la semaine prochaine, la décision sera prise par l'Inspecteur d'Académie.

Géraldine BOTTE souligne que les enseignants qui n'ont plus d'enfants en bas âge privilégient la semaine à 4 jours mais maintiennent que d'un niveau pédagogique il est préférable d'être sur un rythme à 5 jours.

Laure MAURETTE indique que certaines associations se sont trouvées en difficultés du fait qu'elles proposaient leur activité le mercredi matin.

Bruno COBUS : précise qu'il y a encore beaucoup d'enfants qui arrivent au collège sans parler correctement le français.

Laure MAURETTE répond que ce problème ne rentre pas en compte dans le sujet des rythmes scolaires mais que parallèlement un projet de soutien est en cours pour ces élèves en difficulté.

Jean-Claude RAFFIN donne le mot de la fin en précisant qu'actuellement la Commune est questionnée par l'inspecteur académique, reçoit un certain nombre de courriers de parents d'élèves et d'associations qui demandent le retour au rythme de 4 jours comme sur l'ensemble du secteur et de la Maurienne pour favoriser le fonctionnement et la fréquentation des enfants à ces associations.

Il rappelle que la commission scolaire s'est portée favorable à la semaine des 4 jours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 8 contre (Humberto FERNANDES, Yannick TEYSSIER, Katia VIOLLEAU, Bruno COBUS, Christophe CHAUVETON, Hakan TAT, Géraldine BOTTE, Jean-Michel OSTORERO) et 3 abstentions (Thierry THEOLIER, Natacha BRENIER, Stéphanie LEFOULON) :

- **Décide de déroger à l'organisation de la semaine scolaire pour l'école maternelle « Paul Bert » et pour l'école élémentaire « Jules Ferry » à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.**
- **Approuve l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.**
- **Demande à Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Savoie.**

8. BIBLIOTHEQUE : MISE EN PLACE D'UN CONCOURS DE NOUVELLES «FEMMES D'ALTITUDE D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN» - APPROBATION DU REGLEMENT

Face au succès remporté par l'organisation du concours de nouvelles les années précédentes, la bibliothèque et le Muséobar organisent un nouveau concours intitulé «Femmes d'altitude d'hier, d'aujourd'hui et de demain" afin d'inciter tous les habitants de la Maurienne à écrire.

Il est ouvert à tous les auteurs amateurs de 18 ans et plus écrivant en langue française et son accès est gratuit.

Il débiterait le 8 mars, journée de la femme. La remise des prix aurait lieu le samedi 19 juin 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation par la Bibliothèque et le Muséobar, ainsi que le règlement du concours de nouvelles intitulé «Femme d'altitude d'hier, d'aujourd'hui et de demain» qui aura lieu du 08 mars au 25 avril 2021.

**9. RECYCLAGE FONCIER DES FRICHES - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AMI DREAL FRICHES :
DEMOLITION ET AMENAGEMENT DU CENTRE ANCIEN (RUE DE LA PAIX)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter un concours financier dans le cadre de l'AMI DREAL Friches pour le réaménagement du centre ancien – rue de la paix dont le coût du projet prévisionnel se présente ainsi qu'il suit et à signer tous les documents afférents :

PROJET	MONTANT HT
Acquisition	10 000 €
Ingénierie	27 415 €
Travaux	154 940 €
COÛT TOTAL DU PROJET	192 355 €

10. LOTISSEMENT COMMUNAL «LES BONNS ENFANTS» - MISE A JOUR DU PRIX DE VENTE HORS TVA DES LOTS A CEDER ET DU MONTANT DES TRAVAUX DE VIABILISATION REALISES

Suite à la réception des travaux de viabilisation du lotissement et au plan de bornage et de division réalisé par GE ARC, géomètre expert, le 13 novembre 2020, il convient de préciser la surface des lots, le prix de vente toutes taxes comprises par lot, ainsi que le montant de la TVA sur la marge, conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Surface du lot	Prix de cession TTC/lot	Montant de la TVA sur la marge	Prix de cession hors TVA sur la marge/lot
A	653 m ²	62 688 €	9 515 €	53 173 €
B	628 m ²	60 288 €	9 152 €	51 136 €
C	544 m ²	52 224 €	7 928 €	44 296 €
D	530 m ²	50 880 €	7 724 €	43 156 €
E	508 m ²	48 768 €	7 403 €	41 365 €
F	637 m ²	61 152 €	9 283 €	51 869 €
G	637 m ²	61 152 €	9 283 €	51 869 €

Le prix de vente au mètre carré hors TVA sur la marge est de 81,426 € et de 96,00 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- *Approuve le prix de vente au mètre carré de 81,426 € HT et de 96 € TTC selon le tableau de répartition ci-dessus.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux cessions des lots.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

A Modane, le 19 mars 2021

Le Secrétaire de séance,



Jean-Michel OSTORERO



Le Maire,



Jean-Claude RAFFIN